

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTRACOL

L'an deux mil vingt et un,
le 19 octobre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de MONTRACOL, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur LAFONT David, Maire.

Convocation du 11 octobre 2021.

Présents :

MMES Hélène ROUX-DIT-RICHE, Bénédicte JOURDIN, Aurélie CAVALLERO, Annie CHARTREZ,
MM. Christophe JOLY, Christophe SUBTIL, Loïck YONNET, Laurent CLAUS, Frédéric REFOUVELET,
Morgan MERLE

Excusé :

MMES Patricia CHAMBARD, Corinne AGIUS, Sophie JACOB-GAUTHERET,
M. Martial CHEVALIER

A été élue secrétaire de séance : Madame Annie CHARTREZ

Madame Gwenola URVOY, nouvellement recrutée comme adjoint administratif, en remplacement de Mme MARTINEZ, est présente.

L'ensemble du conseil municipal lui souhaite la bienvenue.

[Approbation du compte-rendu de la séance précédente.](#)

Dépôt d'un dossier de demande de subvention pour un projet de réaménagement de la garderie, de la cantine, d'un préau et des abords de l'école au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) 2022 ;

Monsieur le Maire informe que suite à l'adoption le 14 septembre 2021, par le Conseil Municipal, du plan de financement prévisionnel pour le projet de réaménagement de la garderie, de la cantine, d'un préau et des abords de l'école pour un montant de 566 280 €, il convient maintenant de déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2022.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le dépôt de demande de subvention au titre de la DETR pour 2022, auprès de la Préfecture.

Attribution du marché de Maîtrise d'œuvre pour le réaménagement de la garderie, de la cantine, d'un préau et des abords de l'école.

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Montracol a confié à l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour une étude de faisabilité en vue du réaménagement du pôle scolaire. Cette étude a permis d'évaluer différents scénarios de réaménagement et à la commune de se positionner.

Sur la base du scénario retenu, une mission de programmation a été conduite et une procédure de consultation des prestataires a été lancée.

Un avis de marché a été envoyé pour publication le 02 août 2021 et est paru dans l'édition papier du Progrès le 04 août 2021.

Le dossier de consultation a été mis en ligne sur le profil acheteur : <http://marchespublics.ain.fr> le 04 août 2021.

La date limite de remise des candidatures et des offres était fixée au 13 septembre 2021 à 12 h 00.

La transmission des documents par voie électronique était possible uniquement à l'adresse suivante <http://marchespublics.ain.fr>

L'analyse des offres a été effectuée conformément aux critères affichés dans le règlement de la consultation et rappelés ci-après,

Valeur technique : Définition et appréciation du critère : Critère 01 Composition de l'équipe : Organisation et Moyens humains affectés à l'opération en précisant les rôles de chacun 30 % Critère 02 : Méthodologie pour le déroulement des études et des travaux et notamment modalités d'échanges avec le Maître d'ouvrage /30 %	60/100
PRIX : Note sur 40 points = (Pmin/Poffre) x 40	40/100

Au vu du rapport d'analyse des offres établi par l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain, Assistant à Maîtrise d'ouvrage,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

Sur la base de ces éléments,

Vu les articles L2121-29 et L2122-21 du code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande Publique,

Vu le rapport d'analyse des offres

DECIDE d'attribuer le marché au Groupement représenté par le cabinet d'Architecte ATELIER 3 pour un montant de 109 740 € HT

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché et tous les actes contractuels y afférents nécessaire à son exécution.

Dit que les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire aux budgets 2022 et 2023 en dépenses d'investissement

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

Intervention de Madame Annie CHARTREZ

Elle informe le conseil municipal que l'association de couture, nouvellement créée sur la commune et dont elle fait partie, a fait sa première séance à la salle des associations. Tout s'est très bien déroulé et l'association bénéficie d'un casier de rangement dans la salle, au même titre que les autres associations.

Intervention de Monsieur Laurent CLAUS

Il fait un point sur l'installation de la fibre dans le village et le constat que cette opération engendre l'installation de nombreux poteaux en peu de temps. Monsieur SUBTIL intervient en précisant la nécessité de ces installations pour que la fibre soit opérationnelle au plus vite.

Distribution des sacs poubelles

La distribution a eu lieu **les 15 et 16 octobre dernier** au local technique. Environ 180 familles se sont déplacées, ce qui est à peu près le même nombre que l'an dernier. Il reste donc un stock important de sacs disponibles et quelques propositions sont faites pour les écouler, comme organiser une nouvelle permanence au printemps. Monsieur SUBTIL et l'ensemble des élus présents pour cette distribution font l'état d'un moment convivial et sympathique, qui s'est déroulé sans encombre.

Intervention de Monsieur Christophe SUBTIL

Commission urbanisme

Mr SUBTIL informe que, suite aux derniers permis de construire et déclarations préalables de travaux accordés en mairie, un point a été fait sur les DAATC (déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux). Il rappelle que ce document doit être apporté en mairie quand les travaux sont terminés et qu'une visite est nécessaire pour en valider la conformité. La remise de ce document est importante car la base d'imposition sur les propriétés est susceptible d'évoluer.

9 visites vont donc être effectuées **le 30 octobre à 9h00**. L'information sera communiquée à la presse.

Monsieur SUBTIL informe également que les dossiers d'urbanisme arrivent moins nombreux en ce moment en mairie.

Assemblée générale de l'association de gym « B2MV »

Cette association dynamique propose des cours dans les communes de Montracol, Montcet, Vandeins et Buellas. De nombreuses activités sont proposées, et même si les adhérents sont un peu moins nombreux cette année, les cours restent attractifs et bien suivis. Sur Montracol, les cours ont lieu les mardi, mercredi et jeudi.

INTERCOMMUNALITE

Monsieur SUBTIL a participé à une réunion du groupe de travail « Développement économique ».

Un cabinet de Lyon était présent pour commencer les réflexions autour de la modification du document d'aménagement artisanal et commercial (DAAC) qui proposera un nouveau schéma pour l'implantation du commerce et de l'artisanat

Quelques pistes de travail :

- La lutte contre le commerce de flux (aux endroits où la circulation automobile est dense) qui accentue la désertification du centre-ville.
- La lutte contre les friches artisanales et industrielles en privilégiant par exemple les constructions en hauteur et les parkings souterrains.

Monsieur SUBTIL souligne que Grand Bourg Agglomération gère de nombreux locaux commerciaux comme par exemple le futur tabac-presse à Corgenon ou la boulangerie de St André sur Vieux Jonc.

Eclairage public

Des lampes d'éclairage abîmées nécessitent toujours d'être remplacées au Lotissement Chantoiseau, ainsi qu'à La Capitale.

Un ajout d'éclairage est également prévu au niveau de l'arrêt de car de La Capitale ainsi que la pose de prises électriques à l'Etoile en prévision des illuminations de Noël.

Le chiffrage de ces travaux est en cours avec le SIEA, mais Mr SUBTIL précise que l'installation des prises pour les poteaux électriques qui accueilleront les décorations lumineuses de l'Etoile ne relève pas du SIEA.

Travaux fibre

Les travaux et notamment l'implantation des poteaux fibre vont bon train.

Un petit incident à souligner avec l'installation d'un poteau sur une parcelle privée, bloquant l'accès à celle-ci.

Une cérémonie d'inauguration de la fibre est prévue **le jeudi 28 octobre à 11h00, route de Montcet avec ORANGE.**

[Intervention de Madame Hélène ROUX-DIT-RICHE](#)

Commission communication

La commission a travaillé autour de la préparation du prochain bulletin communal.

Beaucoup d'idées ont été proposées avec notamment un focus sur deux entreprises locales.

SIVOSS

Une réunion a eu lieu **le 14 octobre** dernier pour faire un point sur cette première période scolaire.

La rentrée s'est bien passée, malgré 3 fermetures de classe qui ont eu lieu depuis début septembre (cas COVID à Montracol et Vandains). Des tests salivaires de dépistage de la COVID 19 ont été proposés aux familles pour les enfants des 3 écoles.

Vie communale

L'inauguration d'une plaque commémorative au monument aux morts et à la mémoire des anciens combattants d'Algérie, Tunisie et Maroc a lieu **le 16 octobre à 11h00, en** présence notamment de Monsieur le Député Stéphane TROMPILLE, Monsieur le Sénateur Patrick CHAIZE ou encore des Conseillers Départementaux Walter MARTIN ET Clotilde FOURNIER.

[Compte-rendu de Madame Sophie JACOB-GAUTHERET \(excusée\)](#)

Vie associative

Mme JACOB-GAUTHERET a participé à l'Assemblée Générale du Sou des écoles.

Beaucoup de changements au niveau du bureau avec le départ du Président, de la vice-Présidente et de la secrétaire adjointe. La nouvelle Présidente se nomme Amélie DURET.

Le résultat financier de l'association est correct malgré le peu de manifestations organisées en 2021. Les membres du sou ont privilégié la vente à emporter qui a bien fonctionné.

Leurs traditionnelles manifestations sont calées pour 2022 et l'association recherche activement de nouveaux bénévoles.

Finances communales

Un point sur le budget a été fait début octobre, en lien avec la Trésorerie de Bourg-en-Bresse, et un tableau de synthèse a été envoyé à la commission finance pour information.

Le budget est pour l'instant maîtrisé même si la mairie doit rester vigilante sur les dépenses de fonctionnement.

Commission animation

Une réunion a eu lieu le **7 octobre dernier** avec à l'ordre du jour :

- Le choix arrêté des décorations lumineuses de Noël à l'Etoile.
- La décision de maintenir le feu d'artifice du 04 décembre à l'occasion de la fête des lumières organisée par le Comité des Fêtes (MLA). Le feu sera tiré à partir de 19h00.
- **Conscrits** : deux réunions auront lieu en novembre (une pour les 18, 19, 20 ans et une pour les classes en 2 et en 7) pour relancer ce traditionnel évènement festif.

Calendrier des fêtes

Il a été élaboré le 12 octobre dernier en mairie avec 7 associations présentes.

Chaque association a pu fixer ses manifestations et la mairie a reconduit l'organisation d'un forum des associations **le 03 septembre 2022**.

Une réunion aura également lieu le **08 novembre prochain** avec les communes de Montcet et Vandeins pour mettre en commun les manifestations prévues et éviter, dans la mesure du possible, les doublons de date.

Les prochains évènements organisés à Montracol seront la cérémonie du **11 novembre**, le repas du CCAS le **26 novembre** et la fête des lumières couplée avec le feu d'artifice **le 04 décembre**.

[Intervention de Monsieur David LAFONT](#)

Conférence des Maires

Monsieur le Maire a assisté à cette réunion et nous fait état de quelques sujets abordés :

- La dotation des fonds de concours aux communes pour le maintien du dernier commerce de village.
- Le Fond de solidarité pour les communes qui franchissent le seuil des 1000 habitants
- L'existence de l'Agence France Locale, une banque au service des collectivités et qui propose des taux intéressants. Monsieur le Maire précise que cet établissement pourrait être consulté dans le cadre du projet de réaménagement de la cantine-garderie.

Monsieur le Maire informe également qu'il a participé avec Madame JACOB-GAUTHERET et Monsieur SUBTIL au dernier Salon des Maires à Bourg-en-Bresse, un évènement qui a réuni plus de 400 participants.

Commission voirie

Elle aura lieu **le 6 novembre** à 9h30 en mairie. Une convocation sera envoyée aux élus de la commission

Comité consultatif des pompiers

La prochaine réunion aura lieu le **2 novembre prochain**. Là encore, une convocation sera envoyée avec l'ordre du jour.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 16 novembre à 20h30

La séance est levée à 22h00.